

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2008

OBJET

de la Délibération

**TARIFS DES
SEJOURS
« VACANCES POUR
TOUS »**

Date de convocation du Conseil Municipal

3 avril 2008

Date d'affichage : 3 avril 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mme GREZE, Mme OLIVIERO, Mme LE PAVEC, M. LE BOTLAN, M. LE BELLER, M. GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, Mme LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à Mme OLIVIERO
M. JARNO à Mme GOUTTEQUILLET

Absents

TARIFS DES SEJOURS “ VACANCES POUR TOUS ”

Rapport de Madame Nelly BURLLOT

Compte tenu des bilans des animateurs et des jeunes ayant participé aux séjours de l'été 2007, la programmation des séjours prévue en juillet et août 2008 se décline comme suit:

- Du 7 au 16 juillet 2008: séjour conçu par les jeunes eux-mêmes dans le cadre du dispositif jeunesse.
Le lieu et les activités restent à définir aux cours des prochaines rencontres avec les jeunes
- Du 21 juillet au 30 juillet 2008 : séjour à Tréffiagat – Le Guilvinec : activités nautiques (voile et kayak).
- Du 4 au 13 août 2008 : séjour à Audierne: Escalad'arbres et activités diverses
- Du 18 au 27 août 2008 : séjour à Ebreuil en Auvergne : kayak dans les gorges de la Sioule, escalade, randonnée, visites des volcans....

Tous ces séjours se déroulent sous tentes, et sont encadrés par 1 directeur, titulaire du BAFD ou de son équivalence, et par 2 animateurs, ils concernent 16 jeunes de 13 à 17 ans.

Le montant de la participation des familles est maintenu à 132.60 euros par jeune. Ce tarif est applicable pour les pontivyens ; pour les jeunes des communes extérieures, une majoration de 20 % sera demandée.

La Ville percevra des aides financières de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil Général, de la Mutuelle Sociale Agricole

Nous vous proposons :

- de donner un avis favorable à ce projet.
- de maintenir le prix des séjours tel que défini ci-dessus.
- de solliciter et percevoir des subventions des partenaires cités ci-dessus.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à PONTIVY, le 10 avril 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**